

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE (Sujet mineur)

Sujet	Photographe
Nom:	Nom : Naslain
Prénom :	Prénom : Christophe
Date de naissance :	Domicile : 35, rue César Franck 33400 Talence
Domicile:	Mail: chris.n.photo@gmail.com
	Téléphone: 06.33.64.42.59
Mail:	Site Internet: http://www.naslain.com
Téléphone :	•
1er représentant légal	2ème représentant légal
Nom:	Nom :
Prénom :	Prénom :
Qualité (père/mère/tuteur) :	Qualité (père/mère/tuteur) :
Adresse:	Adresse:
Mail:	Mail:
Téléphone :	Téléphone :
1	'

MODES DE DIFFUSION

Le Sujet (qui atteste ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image) autorise expressément le Photographe à faire usage des photographies visées ci-dessus pour tous les usages ci-dessous. En cas de désaccord pour l'une des utilisations, le Sujet raye la mention concernée. Il est informé de ce qu'en ne refusant aucune autorisation, sa photographie pourra être utilisée sur tous les supports indiqués ci-dessous.

o Presse	Publications électroniques	o Projection publique
o Livre	Objets de décoration	o Publicité
 Exposition 	o Carte postale	o Autre :

Les photographies pourront être exploitées directement par le Photographe ou cédées à des tiers, sous toutes les formes autorisées ci-dessus.

DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est accordée pour une durée de 10 ans à compter de sa signature.

ENGAGEMENT DU PHOTOGRAPHE

Le Photographe s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du Sujet, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il tiendra à disposition du Sujet et de ses représentants légaux un justificatif de chaque parution, disponible sur simple demande, et encouragera ses partenaires à faire de même en mettant personnellement tout en œuvre pour atteindre cet objectif.

CONDITIONS DE L'ACCORD

1er représentant légal

Les représentants légaux du Sujet mineur marquent expressément leur accord sur les conditions suivantes, en cochant la ou les cases appropriées.

Ils sont conscients que cet accord les engage contractuellement conformément au Code civil. Les engagements sont pris au nom du modèle par ses représentants légaux, tous deux signataires de la présente autorisation.

Autorisation à titre gratuit « Collaborations »	Autorisation contre tirages papier des photographies « Time for prints »	
Le Sujet confirme que l'autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie. Il manifeste ainsi son intérêt et son soutien au travail du Photographe. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.	Le Sujet confirme que son autorisation est donnée moyennant l'engagement du Photographe de lui transmettre, dès qu'elles seront prêtes, et dans un délai maximum de semaines,photographies sur tirage papier pour son seul usage personnel (Préciser le nombre de tirages). Il s'engage à ne pas les reproduire, n'étant lui-même pas l'auteur des images qui lui seront offertes.	
Autorisation soumise au Droit français - Tout litige relatif à son exécution, son interprétation ou sa résiliation sera soumis aux Tribunaux français.		
Fait à, le et établi en un deux exemplaires originaux.		
Pour le Sujet,	Le Photographe,	

2ème représentant légal